

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Décision du
portant création de comités sociaux d'administration spéciaux et des formations
spécialisées des directions et services au sein de la direction des services de la navigation
aérienne

NOR :

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 ~~modifié~~ portant création de la direction des services de la navigation aérienne ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2017 modifié portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne) ;

Vu l'avis du comité technique de réseau ~~placé auprès du directeur général de la direction générale~~ de l'aviation civile en date du

Arrête :

Article 1^{er}

I. -Il est créé auprès de chaque directeur ou chef de service des directions et services de la direction des services de la navigation aérienne mentionnés ci-dessous un comité social d'administration spécial.

a mis en forme : SNArticle, Gauche, Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

a mis en forme : Exposant

Sa composition est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- le directeur ou le chef de service, ou son représentant,
- le responsable en charge des ressources humaines ou son représentant.

b) Représentants du personnel :

DIRECTIONS ET SERVICES DE LA DSNA	NOMBRE DE REPRESENTANTS	
	Membres représentant les personnels	
	Titulaires	Suppléants
Direction de la technique et de l'innovation (DTI).....	10	10
Direction des opérations (DO).....	10	10
Centre d'exploitation des systèmes de la navigation aérienne centraux (CESNAC).....	5	5
Service de l'information aéronautique (SIA).....	5	5
Centre en route de la navigation aérienne Nord (CRNA/Nord).....	10	10
Centre en route de la navigation aérienne Ouest (CRNA/Ouest).....	9	9
Centre en route de la navigation aérienne Sud-Ouest (CRNA/Sud-Ouest).....	9	9
Centre en route de la navigation aérienne Sud-Est (CRNA/Sud-Est).....	10	10
Centre en route de la navigation aérienne Est (CRNA/Est).....	9	9
Service de la navigation aérienne Nord (SNA/Nord).....	7	7
Service de la navigation aérienne Nord-Est (SNA/Nord-Est).....	8	8
Services de la navigation aérienne région parisienne (SNAs/RP)	10	10
Service de la navigation aérienne Centre-Est (SNA/Centre-Est).....	8	8
Service de la navigation aérienne Sud-Est (SNA/Sud-Est).....	9	9
Service de la navigation aérienne Sud-Sud-Est (SNA/Sud-Sud-Est).....	8	8
Service de la navigation aérienne Sud (SNA/Sud).....	7	7
Service de la navigation aérienne Sud-Ouest (SNA/Sud-Ouest).....	8	8
Service de la navigation aérienne Ouest (SNA/Ouest).....	8	8

Services de la navigation aérienne du grand Sud-Ouest (SNAs/GSO)	10	10
Service de la navigation aérienne Antilles-Guyane (SNA/Antilles-Guyane).....	7	7
Service de la navigation aérienne Océan Indien (SNA/Océan-Indien)	4	4
Organisme de Bâle-Mulhouse.....	5	5
Organisme de Clermont-Ferrand.....	4	4
Organisme de Montpellier.....	5	5
Organisme d'Orly – Aviation générale.....	9	9
Organisme de Roissy – Le Bourget.....	10	10
Organismes de Bastia et d'Ajaccio.....	6	6
Organisme Pyrénées.....	4	4
Organisme de Fort-de-France.....	5	5
Organisme de Pointe-à-Pitre.....	5	5
Service de l'aviation civile à St Pierre et Miquelon.....	4	4

Les représentants du personnel de chaque comité social d'administration spécial des directions et services ci-dessus sont désignés suite au dépouillement des résultats obtenus pour la composition du comité social d'administration de la DSNA.

II. -Il est créé auprès de chaque directeur ou chef de ~~ou chef de~~ service des directions et services de la direction des services de la navigation aérienne mentionnés ci-dessous, au sein de leur comité social d'administration, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

DIRECTIONS ET SERVICES DE LA DSNA	NOMBRE DE REPRESENTANTS	
	Membres représentant les personnels	
	Titulaires	Suppléants
Direction de la technique et de l'innovation (DTI).....	10	10
Direction des opérations (DO).....	10	10
Centre en route de la navigation aérienne Nord (CRNA/Nord).....	10	10
Centre en route de la navigation aérienne Ouest (CRNA/Ouest).....	9	9

Centre en route de la navigation aérienne Sud-Ouest (CRNA/Sud-Ouest).....	9	9
Centre en route de la navigation aérienne Sud-Est (CRNA/Sud-Est)..	10	10
Centre en route de la navigation aérienne Est (CRNA/Est).....	9	9
Service de la navigation aérienne Nord (SNA/Nord).....	7	7
Service de la navigation aérienne Nord-Est (SNA/Nord-Est).....	8	8
Services de la navigation aérienne région parisienne (SNAs/RP)	10	10
Service de la navigation aérienne Centre-Est (SNA/Centre-Est).....	8	8
Service de la navigation aérienne Sud-Est (SNA/Sud-Est).....	9	9
Service de la navigation aérienne Sud-Sud-Est (SNA/Sud-Sud-Est)...	8	8
Service de la navigation aérienne Sud (SNA/Sud).....	7	7
Service de la navigation aérienne Sud-Ouest (SNA/Sud-Ouest).....	8	8
Service de la navigation aérienne Ouest (SNA/Ouest).....	8	8
Services de la navigation aérienne du grand Sud-Ouest (SNAs/GSO)	10	10
Service de la navigation aérienne Antilles-Guyane (SNA/Antilles-Guyane).....	7	7
Organisme d'Orly – Aviation générale.....	9	9
Organisme de Roissy – Le Bourget.....	10	10

Les représentants titulaires du personnel de la formation spécialisée sont désignés par chacune des organisations syndicales siégeant au comité social d'administration des directions ou services de la direction des services de la navigation aérienne concernés parmi les membres titulaires et suppléants de ce même comité. Leur nombre est égal au nombre de sièges détenu par chacune des organisations syndicales au sein de ces mêmes comités.

Les représentants suppléants sont désignés librement par ces mêmes organisations syndicales parmi les agents éligibles au comité social d'administration des directions ou services de la direction des services de la navigation aérienne.

III. Chacun de ces comités et de ces formations spécialisées connaissent, dans le cadre des dispositions du titre III du décret du 20 novembre 2020 susvisé, de toutes les questions intéressant la direction ou le service de la direction des services de la navigation aérienne dans lequel ils sont institués.

Article 2

Les dispositions ~~du présent arrêté~~ de la présente décision entrent en vigueur lors du prochain renouvellement des comités sociaux d'administration.

a mis en forme : SNArticle, Gauche, Espace Avant : 0 pt, Après : 0 pt

Article 3

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

a mis en forme : SNArticle, Gauche, Espace Après : 0 pt

Fait le